

Un outil de préservation de la paix et de la quiétude sociale

Du 31 Mars au 2 Avril dernier, le Musée national de Sandervalia a servi de cadre à un atelier de validation des synthèses des évaluations de la participation du code de bonne conduite, à l'élection Présidentielle.

Avec l'appui technique du NDI (National Democracy Institute) et le soutien financier du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de l'USAID (Agence des Etats Unis pour le Développement International), cet atelier de 3 jours a réuni plusieurs représentants des partis Politiques, et a permis également aux autres partis d'apposer leurs signatures pour participer activement au développement de la Guinée. Considérant le rôle central des partis politiques comme animateurs principaux de la démocratie, et tirant les leçons des difficultés et autres insuffisances ayant émaillé le processus, les participants ont recommandé aux partis politiques et aux autorités administratives les points ci-après : Réfléchir à une

stratégie efficace pour informer et mobiliser les populations à s'inscrire sur les listes électorales, à retirer leurs cartes d'électeurs leur permettant d'aller voter, impliquer les militants à la base dans la prise de décisions au niveau de l'état major des partis politiques, responsabiliser les bureaux fédéraux dans l'organisation des campagnes dans leurs circonscriptions électorales, respecter le quota d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidature, respecter le code de bonne conduite des partis politiques, œuvrer au renforcement du tissu social, renforcer les capacités des commissions administratives dans les CRD, les communes et les quartiers, recruter les agents recenseurs sur place dans chaque région et augmenter leur nombre, encadrer plus strictement les manifestations

sur la voie publique en particulier lors des campagnes, clarifier l'article 182 concernant le début des 72 heures accordés à la CENI pour publier les résultats globaux provisoires, veuille à la mise en circulation des seuls documents validés par les organes compétents, organiser les législatives le plus tôt possible à fin de sortir définitivement de la transition. Convaincus que le code de bonne conduite est un instrument de pacification et de renforcement de la culture démocratique, et qu'en tant que tel, il a contribué grandement à la préservation de la paix civile en Guinée. Conscients que des efforts doivent encore être faits pour que les joutes électorales soient plus civilisées et fraternelles, les participants ont recommandé de nouveau : une traduction du code électoral et de

la constitution dans plusieurs langues locales, une sensibilisation ciblée des segments de la population non encore touchée. Rappelant ainsi les dispositions de l'article 21 et 22 du règlement intérieur du code de bonne conduite, les cotisations de partis membres sont fixées à 100 000 GNF par mois, et ces cotisations constituent la source principale de la commission de suivi. Cependant, pour les 26 mois écoulés c'est-à-dire de Février 2009 à Mars 2011, et sur les 80 partis politiques signataires du code de bonne conduite seulement 35 sont à jour du point de vue payement avec une recette mobilisée de 21 400 000 GNF, et les dépenses enregistrées qui s'élevaient à 17 230 000 GNF, et le solde créditeur de 4 170 000 GNF. Parmi tant de partis politiques redevable on peut citer : le NFR,

POA, PNG, CPG, PUL, UPN, RGT, VDS, PRR, PPR, FPR, PAP, MODECO, AGONO, PRN, FUDEC, MPP, PERGUR, Parti Dyma, UPDG etc. Il est à noter que les dépenses enregistrées portent notamment sur l'achat des matériels de bureau (cachets, registres, carnets de reçu), carburant, cartes téléphoniques et les directoires locaux des trente trois (33) préfectures ont reçu chacun 250 000 GNF pour le fonctionnement de leur bureaux. Ces dépenses rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la commission de suivi du code de bonne conduite. Ainsi sachant que les leaders politiques sont des encadreurs de la masse populaire, quatre formations politiques viennent à l'ordre du jour la liste des partis signataires du code de bonne conduite a savoir le (PGP, RDR, LGC, GEC)